

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE

CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT
ET DE GOUVERNEMENT



**ACTE ADDITIONNEL N° 03 /2021/CCEG/UEMOA
PORTANT NOMINATION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION
DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE**

LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE L'UNION
ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UEMOA)

- VU** le Traité de l'UEMOA modifié, notamment en ses articles 16, 17, 18 et 19 créant la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et définissant ses attributions ;
- VU** l'article 27 dudit Traité modifié, déterminant la composition de la Commission de l'UEMOA et la durée du mandat des Commissaires ;
- VU** l'article 33 du Traité modifié, fixant les modalités de désignation du Président de la Commission ;
- TENANT COMPTE** de la décision de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de confier la Présidence de la Commission de l'UEMOA au candidat proposé par la République du Sénégal, conformément au communiqué final de la 22^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA du 25 mars 2021 ;
- SOUCIEUSE** d'assurer le fonctionnement régulier des Organes de l'Union, en l'occurrence la Commission ;
- SUR** proposition du Gouvernement de la République du Sénégal ;

DECIDE :

Article premier :

Monsieur Abdoulaye DIOP est nommé Président de la Commission de l'UEMOA.

Article 2 :

Le mandat de Monsieur Abdoulaye DIOP dans les fonctions de Président de la Commission de l'UEMOA, court à compter de la prestation de serment prévue à l'article 28 du Traité modifié de l'UEMOA.

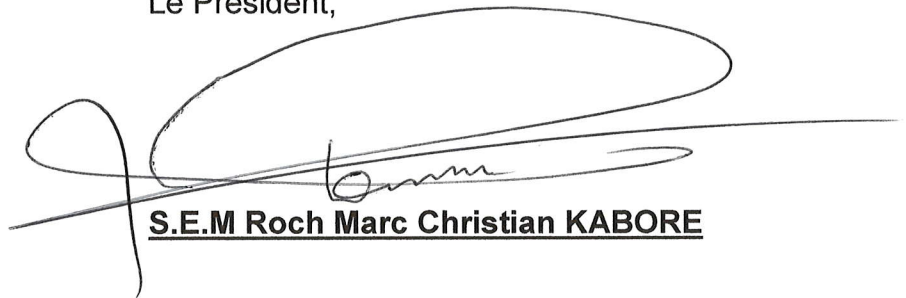
Article 3 :

Le présent Acte additionnel entre en vigueur à compter de sa date de signature et sera publié au Bulletin Officiel de l'Union.

Fait à Ouagadougou, le 14 AVR 2021

Pour la Conférence des Chefs d'Etat
et de Gouvernement

Le Président,



S.E.M Roch Marc Christian KABORE